



Déclaration obligatoire d'un cas de pharmacodépendance grave ou d'abus grave d'une substance, plante, médicament ou tout autre produit ayant un effet psychoactif

PHARMACODEPENDANCE (ADDICTOVIGILANCE)

Les informations recueillies seront, dans le respect du secret médical, informatisées et communiquées au centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance et à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé. Le droit d'accès du patient s'exerce auprès du centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance auquel a été notifié le cas de pharmacodépendance grave ou d'abus grave, par l'intermédiaire du praticien déclarant ou de tout médecin déclaré par lui. Le droit d'accès du praticien déclarant s'exerce auprès du centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance auquel a été notifié le cas de pharmacodépendance grave ou d'abus grave, conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

DECLARATION A ADRESSER A LA DASS-NC Fax: 24 37 02 ou par e-mail à <u>ip.dass@gouv.nc</u>					Praticien déclarant :			
					Date :			
Motif de la déclaration (substance(s) et problème(s) identifiés) :								
PATIENT								
Nom (3 premières lettres)								
Age réel/estimé (barrer la mention inutile)	ans	Sexe	□F	□М	Poids :	Taille :		
Activité professionnelle	Oui □□ (y compris lycéens, étudiants) Non □			ints)	Préciser :			
Situation familiale :	Seul 🗖	Entouré			Enfants à charge 🖵			
- Conséquences négative isolement, rupture, perte		ation sur la	a vie prof	fessionnel	lle, familiale ou sociale (te	nsions, avertissement, signalement,		
- Désir d'arrêter ou de din	ninuer :		oui 🗆	non 🗆	1			
- Antécédents médicaux, sérologiques, psychiatriques, etc :								
- Antécédents d'abus ou de dépendance : (préciser consommation d'alcool ; tabac ; opiacés ; cannabis ; stimulants ; etcquantités consommées par jour et ancienneté)								
- Tentatives antérieures d'arrêt (dates, modalités, signes de sevrage éventuels, évolution) :								

Obligation de déclaration :

Le médecin, chirurgien dentiste ou la sage-femme ayant constaté un cas de pharmacodépendance grave ou d'abus grave d'une substance, plante, médicament, en fait la déclaration immédiate, au centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance sur le territoire duquel ce cas a été constaté."

"De même, le pharmacien ayant eu connaissance d'un cas de pharmacodépendance grave ou d'abus grave de médicament, plante ou autre produit qu'il a délivré, le déclare aussitôt au centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance sur le territoire duquel ce cas a été constaté."

"Tout autre professionnel de santé ou toute personne dans le cadre de son exercice professionnel ayant eu connaissance d'un tel cas peut également en informer le centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance sur le territoire duquel ce cas a été constaté."

Nom:	Nom:		
Voie d'administration (2) :	Voie d'administration (2) :		
Dose unitaire (3):	Dose unitaire (3):		
Dose journalière (3):	Dose journalière (3) :		
Date de début :	Date de début :		
Date de fin :	Date de fin : Motif de prise (effets recherchés) :		
Motif de prise (effets recherchés) :			
Mode d'obtention (4) :	Mode d'obtention (4):		
Tolérance (5):	Tolérance (5):		
Temps passé pour l'obtention, la consommation (6) :	Temps passé pour l'obtention, la consommation (6) :		
Commentaires:	Commentaires :		
Nom:	Nom:		
Voie d'administration (2) :	Voie d'administration (2) :		
Dose unitaire (3):	Dose unitaire (3):		
Dose journalière (3) :	Dose journalière (3) :		
Date de début :	Date de début :		
Date de fin :	Date de fin :		
Motif de prise (effets recherchés) :	Motif de prise (effets recherchés) :		
Mode d'obtention (4) :	Mode d'obtention (4) :		
Tolérance (5):	Tolérance (5):		
Temps passé pour l'obtention, la consommation (6) :	Temps passé pour l'obtention, la consommation (6) :		
Commentaires :	Commentaires :		
(4) prescription, ordonnance falsifiée ou volée, exagération des symptômes pou (5) diminution de l'effet si utilisation de la même dose, ou augmentation des dos			

médicament dans plusieurs p	pharmacies	'					
Description des circonstances et conséquences négatives de la consommation sur la santé (signes cliniques, durée, examens complémentaires, recherche de produits (sang, urine, autre), traitement effectué):							
Gravité / Evolution: Autres médicaments pris	☐ (prolongation d') hospitalisation : du// au// ☐ incapacité ou invalidité permanente ☐ mise en jeu du pronostic vital sans usage problématique (nom, posologie et ancienneté) :	☐ décès : le// ☐ autre :					

A qui déclarer ?

DASS-NC : - par courrier postal : 5 Rue Gallieni 98800 NOUMEA - par courrier électronique : <u>ip.dass@gouv.nc</u> - par fax : 24 22 38